

RÈGLEMENT D'UTILISATION DES TENNIS SSUE

L'utilisation des courts de tennis du Centre sportif UNIL+EPFL à Dorigny est réservée aux membres, y compris les étudiants, de la communauté UNIL-EPFL, s'étant acquittés de leur droit de jeux.

- 1. Inscription** Au secrétariat du Service Sport Santé UNIL+EPFL (SSUE) ou directement sur le site internet <https://sport.unil.ch>
- 2. Carte** La carte de membre doit être obligatoirement déposée à l'entrée du court durant le jeu.
- 3. Réservation** Les réservations se font uniquement avec votre code d'accès (e-mail) via le site internet <https://sport.unil.ch>
En cas d'impossibilité de jouer, le court doit être libéré dans le système de réservation sous peine d'avertissement (cf point 10.).
- 4. Jouer seul·e** La personne qui s'inscrit pour jouer seule ne peut pas être accompagnée d'un·e partenaire de jeu lors d'une réservation « entraînement service » sous peine d'un avertissement (cf point 10.).
- 5. Jouer 2 à 4 p.** Toutes les joueuses et joueurs doivent être inscrits dans le système de réservation et en possession d'une carte en cours de validité sous peine d'un avertissement (cf point 10.).
- 6. Invitation** Les invitations sont à télécharger sur la page internet du tennis.
- 7. Chaussures** Seules des chaussures de sport propres et ne laissant pas de dépôt de terre ou de sable sont autorisées.
- 8. Vestiaires** Merci d'utiliser les vestiaires extérieurs des terrains et tennis du Centre sportif universitaire de Dorigny. Ne pas laisser de valeurs dans les vestiaires.
- 9. Interdiction** Seuls les professeurs de tennis SSUE sont habilités à donner des cours de tennis sur ces installations. Tout abus entraînera un retrait automatique du droit d'accès.
- 10. Respect** Prière de se conformer strictement au règlement d'utilisation des tennis et aux instructions du personnel.
Tout abus, non respect du présent règlement et/ou manque de respect envers les surveillants lors des

contrôles entraîneront un avertissement. Le deuxième avertissement entraîne une suspension du droit de jouer pendant un mois. En cas d'abus répétés, le droit de jouer sera retiré sans aucun dédommagement.

Dorigny, juin 2024